



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
Séance du 21 mars 2026**

*République Française
Commune de La Grande Paroisse
Seine et Marne*

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mars, à dix heures, les membres composant le Conseil Municipal de La Grande Paroisse, se sont réunis en mairie sur la convocation en date du 16 mars 2026 du Maire sortant, M. Emmanuel LEDOUX.

Sur les 23 membres du conseil municipal, 23 votants.

23 étaient présents : QUORUM ATTEINT : Emmanuel LEDOUX, **Maire**, Laurence SIMON, Serge COURROUX, Joëlle CROCHET, Jean-Luc EVEN, Danièle MARTINET CONTANT, Jean RIFFAUD, **adjoints**, Jibraïl AMRI, Dimitri ARNOULD, Fabrice AUBERT, Malory AUMONT, Doris BERDUGO, Dayana CHEDEMBRUM, Jean-Claude GALLOIS, Sandrine GERIN, Axelle GINEAU, Emilie GIRAUD, Emmanuel LABADILLE, Simon LESIMPLE, Vincent ROCHER, Adeline SALGUEIRO VIDAL, Sylvie SIMOES, Amélie WILM, **conseillers municipaux**.

M. AMRI Jibraïl a été désigné secrétaire de séance.

DEL202606 : ELECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-7-2, le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints, qui dispose que dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

1 liste a été déposée, celle de Mme Laurence SIMON

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23

- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 20
- majorité absolue : 13 voix

A obtenu la liste de Laurence SIMON, 20 (vingt) voix

La liste de X, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

Laurence SIMON est proclamée Premier Adjoint Serge COURROUX Second Adjoint

Joëlle CROCHET, Troisième Adjoint Jean-Luc EVEN Quatrième Adjoint

Danièle MARTINET CONTANT Cinquième Adjoint Jean RIFFAUD Sixième Adjoint

(cf. PV d'élection et tableau du conseil télétransmis le 21 mars 2026)

D'adresser ampliation de la présente délibération au Contrôle de Légalité de Seine et Marne.

Ainsi fait et délibéré,

Fait à La Grande Paroisse, le 21 mars 2026

Le secrétaire de séance,

Jibraïl AMRI

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Emmanuel LEDOUX**